



MITHRA RENFORCE SA POSITION DE PROPRIETE INTELLECTUELLE SUR LE MARCHÉ AUSTRALIEN AVEC UN BREVET CONCERNANT L'E4

- Les brevets octroyés pour la synthèse de l'estérol (E4) protègent le procédé de fabrication jusqu'en 2032.
- Le certificat d'enregistrement couvre l'utilisation de l'E4 seul comme contraceptif d'urgence.

Liège, Belgique, 6 juillet 2017 – Mithra (Euronext Brussels: MITRA), société spécialisée dans la santé féminine, annonce qu'IP Australia, l'Office australien des brevets, a octroyé des brevets portant sur le procédé de synthèse de l'estérol (E4)¹. IP Australia a également accepté une demande de brevet concernant l'utilisation de l'E4 seul comme contraceptif d'urgence². L'E4, un œstrogène naturel, est en cours d'évaluation dans une étude de Phase III du programme sur la contraception, *E4 Freedom* (Estelle®, 15 mg d'E4 et 3 mg de drospirénone) et dans une étude de phase II du programme sur la ménopause, *E4 Relief* (Donesta®, étude de recherche de dose avec l'E4 seul).

Le brevet concernant la synthèse, qui offre une protection jusqu'en 2032, est un élément de propriété intellectuelle essentiel, permettant d'élargir la gamme des brevets existants et de protéger le savoir-faire en matière de production des produits candidats de Mithra à base d'E4. Le procédé de synthèse, qui optimise et réduit les coûts de production de l'E4, a été développé en partenariat exclusif avec PCAS (France), un producteur de molécules complexes leader sur le marché. Le brevet fait suite à des brevets similaires obtenus sur d'autres territoires, notamment en Europe, en Eurasie et à Hong-Kong.

Le brevet additionnel concernant la contraception d'urgence, une fois obtenu, portera spécifiquement sur l'E4, une nouvelle option possible pour la contraception d'urgence utilisant l'E4 seul. Cette nouvelle méthode diffère des contraceptifs d'urgence par voie orale actuellement autorisés, qui comprennent soit des progestatifs seuls soit des œstroprogestatifs. Le profil d'innocuité potentiellement amélioré de l'E4 par rapport aux œstrogènes déjà sur le marché, pourrait offrir une alternative séduisante aux options de contraception d'urgence proposées aux femmes actuellement^{3,4}. Le recours à l'E4 en tant que contraceptif d'urgence est justifié par son

¹ Références des brevets : 2012320423, 2012264601, 2012264602.

² Référence du brevet : 2012293593. La demande de brevet a été acceptée et le brevet devrait être octroyé prochainement.

³ Voir notamment Kluft et al. 2016 ; Gerard et al. 2015 ; Visser et al. 2012.

⁴ Un avis d'acceptation similaire a été obtenu de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) en janvier 2017 (numéro de série de la demande de brevet aux États-Unis 14/238,310).

mode d'action unique et spécifique. En effet, il active les récepteurs nucléaires des œstrogènes mais bloque les récepteurs membranaires des œstrogènes. Or, des études semblent indiquer que l'inhibition des récepteurs membranaires des œstrogènes joue un rôle essentiel dans l'inhibition de l'ovulation⁵.

François Fornieri CEO de Mithra : « *Nous sommes satisfaits des résultats obtenus en Australie en matière de propriété intellectuelle, à la fois en ce qui concerne la synthèse de l'E4 et le développement de l'E4 dans les applications de contraception orale d'urgence. Étant donné son mode d'action unique, l'E4 a le potentiel de révolutionner les marchés de la contraception et de la ménopause, offrant un profil d'innocuité potentiellement amélioré par rapport à la génération actuelle d'œstrogènes, d'autant que l'Australie représente à nos yeux un marché additionnel important dans ces indications.* »

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Investor Relations

Sofie Van Gijssel, IRO

+32 485 19 14 15

investorrelations@mithra.com

svangijssel@mithra.com

Consilium Strategic Communications

Jonathan Birt, Sue Stuart, Philippa Gardner, Hendrik Thys, Cameron Standage

mithra@consilium-comms.com

+44 2 037 095 700

Press

Julie Dessart

Chief Communication Officer

+32 4 349 28 22 / +32 475 86 41 75

press@mithra.com

A propos de Mithra

Mithra (Euronext : MITRA) s'engage à offrir des alternatives innovantes dans le domaine de la santé féminine en mettant particulièrement l'accent sur la fertilité, la contraception et la ménopause. L'objectif de Mithra est de développer de nouveaux produits qui répondent aux besoins des femmes en termes de sécurité et de facilité d'utilisation. Ses deux produits candidats phares, Estelle®, un contraceptif oral de cinquième génération, et Donesta®, un traitement hormonal de nouvelle génération, sont basés sur l'E4 (Estétrol), un œstrogène naturel unique. Par ailleurs, la société développe, fabrique et commercialise des solutions thérapeutiques complexes et offre à ses partenaires un éventail complet en matière de recherche, de développement et de fabrication spécialisée au sein de sa plateforme Mithra CDMO. Mithra a été fondée en 1999 en tant que spin-off

⁵ Adlanmerini et al. 2014. *PNAS* 111 (2): E283-E290.

de l'Université de Liège par M. François Fornieri et le Prof. Dr. Jean-Michel Foidart et est basée à Liège, en Belgique. Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.mithra.com

Information importante

Ce communiqué contient des déclarations qui sont ou sont susceptibles d'être des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, comprenant des mots tels que « croit », « estime », « prévoit », « s'attend à », « a l'intention de », « pourrait », « peut », « projette », « poursuit », « en cours », « potentiel », « vise », « cherche à » ou « devrait » et comprennent également des déclarations de la Société concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats effectifs de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.

Pour vous inscrire à notre mailing list, consultez investors.mithra.com